



La Vie de la Commune en Bref

Année 2023, N°65

Date de parution : MARS 2023

DANS CE NUMÉRO:

AMSOM HABITAT	1
Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires	2
Les pré-inscriptions scolaires 2023/2024 en mairie	2
A.C.M. Juillet 2023 : Tarification modulée	3
Amélioration de l'habitat	4
Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique	4
La médiathèque : un service culturel à votre disposition	4-5
Commission des Fêtes	5
Renouvellement carte d'identité et passeport	6
Fêtes à venir	6

EXPÉRIENCE ET JEUNESSE, ENSEMBLE POUR SAINT-LÉGER

13, rue Anatole Jovelet

- 80780 -

Tél. : 03-22-52-90-90

Fax : 03-22-39-05-30

Mail :

mairie.saint-leger-les-domart@laposte.net

Site : [https://](https://mairiesaintlegerlesdomart.fr)

mairiesaintlegerlesdomart.fr

amsom HABITAT AMSOM HABITAT

L'AMSOM Habitat finalise la construction de 10 logements individuels sociaux, rue des Coquelicots répartis de la façon suivante :

- 4 logements de type T2
- 4 logements de type T3
- 2 logements de type T4

La mise en service est prévue pour le 2^{ème} semestre 2023.

Des permanences se tiendront **le matin en Mairie sur rendez-vous** afin d'étudier les dossiers aux dates suivantes :

- 24 Mai 2023 - 14 Juin 2023 - 05 Juillet 2023

Vous pouvez d'ores et déjà déposer un courrier en Mairie indiquant votre numéro unique de demande, la composition familiale et le type de logement souhaité.

Si vous n'avez pas de numéro de dossier, il est nécessaire de transmettre à l'AMSOM un dossier de demande de logement social.



4 LOGEMENTS DE
TYPE 2
(séjour et 1 chambre)

4 LOGEMENTS DE
TYPE 3
(séjour et 2 chambres)



2 LOGEMENTS DE
TYPE 4
(séjour et 3 chambres)

NOUVELLE OBLIGATION DÉCLARATIVE POUR LES PROPRIÉTAIRES



Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.** Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « [Gérer mes biens immobiliers](https://impots.gouv.fr) » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou de problème d'accès à nos services en ligne, vous pouvez appeler le **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

LES PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/2024 EN MAIRIE

**PRÉ-INSCRIPTIONS
RENTRÉE SCOLAIRE
2023 / 2024
ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE**

Du 13 MARS au 09 JUIN 2023



⇒ ENFANTS NÉS
EN 2020 ET 2021
⇒ NOUVEAUX
ARRIVANTS

RENSEIGNEMENTS

Mairie

**13, rue Anatole Jovelet
Lundi au Vendredi
De 8H30 à 12H00**

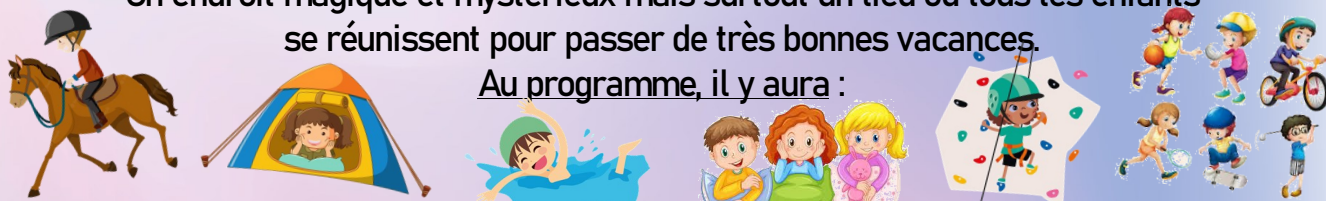
A-C-M- JUILLET 2023 : TARIFICATION MODULÉE

IL ÉTAIT UNE FOIS...

« La cabane de Ferry »

Un endroit magique et mystérieux mais surtout un lieu où tous les enfants se réunissent pour passer de très bonnes vacances.

Au programme, il y aura :



Et bien d'autres activités encore, **du 10 au 28 juillet 2023 de 7h30 à 18h30**, demande à tes parents de venir t'inscrire le :

- **le Mercredi 24 Mai 2023 de 10h00 à 18h00**
- **le Jeudi 25 Mai 2023 de 18h00 à 20h30**

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Photocopie du livret de famille
- Photocopie du carnet de vaccinations
- Attestation d'assurance **EXTRASCOLAIRE** 2022/2023
- Votre numéro allocataire CAF
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur les revenus 2021 (*si parents non mariés, l'avis de chacun*)
- Fiches sanitaires et de renseignements **remplies**
- Fiche de paie du mois d'Avril 2023, attestation de l'employeur ou attestation de formation.

La Caisse d'Allocations Familiales a signé avec la commune une convention d'objectifs et de financement. Afin d'accorder un financement pour l'accueil de loisirs, cet organisme demande que soit mise en place une tarification modulée. Le conseil municipal a voté la tarification suivante :

Quotient	ACM JUILLET 2023				CANTINE
	À LA SEMAINE		DU 10 AU 28 JUILLET		
	Avant déduction de la CAF	Après déduction de la CAF	Avant déduction de la CAF	Après déduction de la CAF	
Inférieur à 900	32.50€	15€	97.50€	45€	3€
Entre 901 et 1300	33€		99€		
Supérieur à 1301	34€		102€		
Extérieur	60€	42.50€	180€	127.50€	

AGES	CRITERES D'INSCRIPTION
ENFANTS DE 3 à 14 ans	Priorité absolue à l'inscription des enfants dont les deux parents travaillent et enfants scolarisés dans la commune (ou un si famille monoparentale) Si la capacité d'accueil maximum n'est pas atteinte ouverture aux enfants scolarisés à l'extérieur et domiciliés dans la commune. Les enfants de 3 ans sont accueillis lorsque les parents travaillent et que la propreté est acquise Pour les enfants de 11 à 14 ans, il s'agit des enfants ayant été scolarisés à Saint-Léger-lès-Domart de 2017 à 2022.
ENFANTS EXTÉRIEURS ET NON SCOLARISÉS À S^T-LÉGER	Non prioritaires, inscription en fonction des places disponibles.

Conditions d'inscription :

- Concernant les enfants mis sur liste d'attente, les parents seront contactés après la journée d'inscription, selon l'ordre du dépôt de dossier et seulement s'il reste des places.
- Les collégiens dont les familles ont déménagé hors de la commune et du Regroupement Pédagogique Intercommunal seront considérés en extérieur.
- Les enfants dont **les parents ont des impayés à la cantine et/ou à la garderie ne seront pas prioritaires.**

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Veillez trouver ci-joint la plaquette de communication des prochaines permanences tenues par Page9 dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'
**AMÉLIORATION
DE L'HABITAT**
DE REVITALISATION RURALE

2022 - 2027

Agence
nationale
de l'habitat

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme

Un territoire à Découvrir



La Communauté de communes Nièvre et Somme (CCNS) souhaite sensibiliser les habitants du territoire intercommunal aux déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Dans ce cadre, la collectivité a décidé de dédier une enveloppe budgétaire pour subventionner les acquisitions de vélos à assistance électrique pour les habitants de la CCNS.

Vous trouverez les informations et les formulaires en téléchargement sur le site internet de la CCNS dans la rubrique "Aménagement du Territoire" puis "Mobilité" : <http://www.nievresomme.fr/pages/amenagement-du-territoire/mobilite.html>

Cette opération est reconduite jusqu'au 30 juin 2024.

N'hésitez pas si vous avez des questions, contactez directement la CCNS au 03.22.39.40.40.

LA MÉDIATHÈQUE : UN SERVICE CULTUREL À VOTRE DISPOSITION

① SUCCÈS DE L'APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ

Mercredi 22 février, la médiathèque organisait pour la première fois un atelier ludique et divertissant autour de jeux de société sur le thème de la nature et l'écologie. Une vingtaine de personnes, de toutes générations, ont répondu favorablement à cette invitation.

Une belle occasion de sensibiliser petits et grands à la protection de l'environnement tout en s'amusant. Le tout dans la bonne humeur.

L'après-midi s'est terminé de façon conviviale autour d'un goûter offert par la municipalité.

Devant le succès rencontré par cet événement, d'autres séances seront programmées dans l'année.

En attendant, la médiathèque vous propose un nouveau service de prêt de jeux de société à partir de 3 ans. Alors n'hésitez pas à les emprunter !



② LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

- Atelier Brico Récup' spécial Pâques le samedi 01 avril de 14h à 15h30
Création d'un pot à bonbons déguisé en lapin pompon. (enfants dès 6 ans)



➤ Atelier « Macramé » le samedi 22 avril de 9h30 à 12h

Création d'un arbre de vie grâce à la technique des nœuds avec du fils de coton. (*tout public dès 12 ans*)

➤ Jeux Apéro spécial Fête de la musique le mercredi 21 juin à 18h

Vous aimez fredonner ? Alors vous allez aimer jouer à Zik et Shabada ! (tout public dès 12 ans, seul, en famille ou entre amis)



Gratuit, sur réservation pour toutes participations au 03.22.52.77.44
ou mediathequestleger@nievresomme.fr

Patricia, responsable de la médiathèque

LA COMMISSION DES FÊTES

NOËL DES AÎNÉS

Les aînés se sont bien amusés et ont passé un bon moment le dimanche 18 Décembre 2022 lors du goûter de NOËL, animé avec un spectacle du « CH'TI BENJAMIN » chanteur dans l'esprit de BOURVIL.



Au total 255 colis ont été distribués aux personnes de 65 ans et plus : 93 colis duo et 162 colis solo.

CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Suite au passage du jury le 21 Décembre 2022, voici les 3 premiers lauréats:

RÉSULTAT DU CONCOURS 2022

✧ 1^{er} PRIX = RUHAUT Dany

✧ 2^{ème} PRIX = FROIDURE Aline

✧ 3^{ème} PRIX = THUILLIER Lana et Léo

FÊTE DES MÈRES

Si vous êtes nouvelle habitante dans la Commune, pensez à vous faire connaître auprès de la mairie munie de votre livret de famille **avant le 28 Avril**. **Toute Maman non déclarée ne pourra prétendre à la remise de son cadeau de Fête des Mères**, lors du passage du Conseil Municipal le **Samedi 03 Juin 2023 au matin**.

Par ailleurs le Conseil Municipal a décidé que les personnes qui ne seraient pas à jour du règlement de la redevance des ordures ménagères antérieure à 2019 ne pourront pas prétendre à la remise de leur cadeau.

RÉDERIE DU DIMANCHE 14 MAI 2023

Organisée par la **Municipalité**.
BUVETTE ET FOODTRUCK LE MIDI

TARIF :

⇒ 5 € les 3 mètres pour les particuliers

Les commerçants ne sont pas acceptés.

Inscriptions du 11 Avril au 12 Mai 2023 en Mairie de **SAINT-LÉGER-LES-DOMART**

Tél. : 03-22-52-90-90

Paiement à l'inscription en Mairie.
Pas de réservation téléphonique.

AVIS AUX HABITANTS



Dès votre arrivée dans la commune, n'oubliez pas de vous faire connaître au secrétariat de Mairie. Cela facilitera vos démarches et nous permettra de vous inviter aux différentes manifestations. Il en est de même pour les départs, n'oubliez pas de nous en informer.

Il faut savoir que l'inscription sur la liste électorale se fait sur votre demande en Mairie en remplissant un formulaire CERFA.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE CIVISME

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité tels que tronçonneuses, tondeuses, perceuses, tailles haies thermiques etc... ne peuvent être effectués que :



du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

le samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30

le dimanche et jour férié : 10h00 à 12h00

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter de bon gré ces règles qui s'imposent à tous comme nécessaires.



RENOUVELLEMENT CARTE D'IDENTITÉ/PASSEPORT



À l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, de nombreuses personnes souhaitent faire renouveler la carte d'identité ou le passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'exams ou de voyages, le ministère de l'intérieur incite le public à prendre dès à présent ses dispositions... en les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire : dans l'une des 16 mairies de la Somme équipées d'une station biométrique pour une demande de passeport : Amiens, Abbeville, Ailly-sur-Noye, Albert, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Péronne, Poirie-Picardie, Roye, Rue et Saint-Valéry-sur-Somme.

FÊTES À VENIR

AVRIL	
SAMEDI 20	Bourse aux vêtements de l'« A.D.R.A.V. »
DIMANCHE 30	Journée du Souvenir
MAI	
LUNDI 08	Fête de la Victoire
DIMANCHE 14	Réderie
SAMEDI 27	Partie de pêche de l'U.N.C.
JUIN	
SAMEDI 03	Fête des Mères
SAMEDI 10	Kermesse des écoles
DIMANCHE 18	Cérémonie – Appel du Général De Gaulle